



N° Cristal 09 69 365 007
APPEL NON SURTAXE

LE vélo PARK



UN SERVICE DE RENNES MÉTROPOLE

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE "LE vélo PARK"

Article 1 - DESCRIPTION DU SERVICE

- 1.1 Le service "LE vélo PARK" est un service de mise à disposition payant d'un emplacement de stationnement vélos.
- 1.2 Ce service est proposé par Rennes métropole. Ce dernier a confié à Keolis Rennes (ci-après dénommé l'exploitant) l'exploitation dudit service, commercialisé par les équipes LE vélo STAR. Coordonnées de l'exploitant : Keolis Rennes - Numéro d'appel utilisateur : 09 69 365 007 (numéro Cristal) - Site internet "levelostar.fr" : www.levelostar.fr - Adresse postale : BP 80 249 - 35102 Rennes cedex 3.
- 1.3 Le service LE vélo PARK est composé d'un ou plusieurs abris sécurisés.

Article 2 - CONTRAT D'ADHÉSION

- 2.1 Le contrat d'adhésion ouvre droit à l'utilisation d'un emplacement, dans les abris LE vélo PARK dans la limite d'une année calendaire à la date de signature du présent contrat.
- 2.2 Le présent contrat est à retourner à LE vélo STAR - BP 80249 - 35102 Rennes cedex 3 ou à déposer en boutique LE vélo STAR - 8 rue du Maréchal Joffre - 35 000 Rennes
- 2.3 La carte KorriGo est le support qui sert à l'ouverture des "LE vélo PARK". Elle n'est en aucun cas cessible.
- 2.4 En cas de perte, le titulaire de la carte KorriGo s'engage à informer LE vélo STAR par le biais du Centre de Relation Clients dans un délai maximum de 24h ouvrables.
- 2.5 Duplicata de carte KorriGo : en cas de perte ou de vol, il sera possible, aux conditions fixées par le STAR, d'établir un duplicata (au tarif en vigueur au jour de la demande) en agence STAR ou auprès de tout diffuseur de carte KorriGo.
- 2.6 Le montant de l'adhésion est non remboursable en cas de résiliation ou de non utilisation.
- 2.7 Vous disposez d'un délai de rétractation de 7 (sept) jours à compter de la signature du contrat pour renoncer à votre adhésion. Pour exercer votre droit de rétractation par l'envoi d'un courrier à l'adresse suivante : LE vélo STAR - BP 80249 35102 Rennes cedex 3.
Si le délai de 7 (sept) jours expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Le remboursement des sommes versées par le Client se fera dans un délai maximum de 30 (trente) jours à compter de la date de réception du courrier de rétractation.

Article 3 - ENGINS AUTORISÉS

- 3.1 Sont autorisés les vélos à deux roues de type : bicyclettes, bicyclettes avec assistance. Les tandems, scooters, cyclomoteurs, vélomoteurs, remorques et motocyclettes sont interdits.
- 3.2 Le vélo doit appartenir au titulaire du présent contrat. Le vélo devra porter l'adhésif délivré lors de l'adhésion. En l'absence de cet adhésif, LE vélo STAR se réserve le droit d'apposer une étiquette d'information datée vous incitant à prendre contact avec LE vélo STAR. Si le vélo est constaté toujours en place après 7 jours consécutifs, LE vélo STAR fera procéder à l'enlèvement du vélo et le stockera à l'atelier LE vélo STAR.

Article 4 - RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR DU SERVICE

- 4.1 Il est vivement conseillé à l'utilisateur du service de disposer son vélo en ayant pris toutes les dispositions utiles pour rendre l'utilisation de celui-ci impossible : cadenas, antivol, système de verrouillage de la direction.
- 4.2 L'utilisateur n'est pas autorisé à laisser du matériel ou des denrées alimentaires dans des sacs ou coffres montés sur le vélo.
- 4.3 L'utilisateur reste responsable vis-à-vis des autres usagers des dégâts qu'il pourrait occasionner directement ou avec son vélo.
- 4.4 L'adhérent au service s'engage à porter à la connaissance de son assureur les clauses de responsabilité fixées ci-dessus et s'assure de leur acceptation par celui-ci, de leur contenu et en particulier des renoncements à recours qu'elles comportent.

Article 5 - DROITS DE L'EXPLOITANT

- 5-1 Keolis Rennes, exploitant du service LE vélo STAR et des "LE vélo PARK" n'entend aucunement assumer la responsabilité de l'adhérent, elle n'assume ainsi aucune obligation ni de garde, ni de conservation des biens.
- 5-2 La responsabilité de Keolis Rennes et de son personnel ne saurait être engagée en cas de vol ou de détérioration.
- 5-3 Le contrat sera résilié de plein droit par Keolis Rennes en cas d'incident de paiement. Cette résiliation entraînera la désactivation de l'abonnement associé à la carte KorriGo.

Article 6 - FONCTIONNEMENT

- 6.1 La carte KorriGo doit être présentée face au lecteur d'ouverture qui déclenchera la gâchette d'ouverture de la porte.
- 6.2 Un enregistrement informatique de l'usage de la carte KorriGo est fait à chaque passage devant le lecteur d'ouverture. Cet enregistrement est destiné à connaître le taux de fréquentation de l'abri.
- 6.3 La fin de validité du contrat mettra fin au droit d'accès aux "LE vélo PARK". Déclaration CNIL.

Article 7 - DYSFONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS

- 7.1 Toute anomalie liée à l'usage de la carte KorriGo ou des "LE vélo PARK" doit être signalée au Centre de Relation Clients ou à la boutique LE vélo STAR.
- 7.2 Le Centre de Relation Clients est joignable au 09 69 365 007.
- 7.3 L'utilisateur devra préciser ses coordonnées, le N° de sa carte KorriGo, le lieu d'intervention et la nature de l'anomalie.
- 7.4 Une intervention sur les installations sera réalisée sous 24h ouvrables.

Article 8 - RÉSILIATION

- 8.1 En cas de résiliation ou de non-renouvellement du contrat, l'adhérent s'engage à reprendre son vélo. À défaut, passé un délai d'1 mois, LE vélo STAR procédera à l'enlèvement du vélo et à son stockage à l'atelier LE vélo STAR.

Article 9 - LITIGES

- 9.1 Tout différend sera soumis à la compétence du tribunal de Rennes.

Article 10 - CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

- 10.1 Déclaration CNIL (extrait) : conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout utilisateur peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en s'adressant à Keolis Rennes - Correspondant Informatique et Libertés, rue Jean-Marie Huchet 35000 Rennes. L'utilisation de la carte KorriGo est strictement limitée à la lecture du numéro d'identifiant. Aucune autre donnée figurant sur la carte n'est lue, enregistrée ou traitée par le système LE vélo PARK conformément à la délibération n° 2011-107 du 28 avril 2011.

Article 11 - MODIFICATIONS DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU SERVICE

- 11.1 En cas de modification, les Conditions Générales d'Utilisation seront mises à jour sur le site internet www.levelostar.fr